

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

Avis est donné que le conseil de la ville, à son assemblée du 22 janvier 2007, a adopté le règlement suivant :

**07-005 Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour le
financement des travaux d'infrastructures nécessaires à la
réalisation de nouveaux projets immobiliers**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 26 février 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 5 mars 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon